

7 août 2018 : Mise à jour des frais de commutation d'*Interac*

Interac a récemment annoncé que des modifications seront apportées à ses frais. Veuillez consulter les renseignements ci-dessous afin d'obtenir de plus amples renseignements sur cette communication et sur la façon dont ces frais seront appliqués aux comptes de commerçant.

DATE DE L'AVIS	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS
1 ^{er} mai 2018	7 août 2018	- À compter du 7 août 2018, les frais d'évaluation et de marque de carte d'<i>Interac</i> passeront à 0,008 \$ par transaction. - Ces frais seront affichés dans la section « Frais de transaction » de vos relevés de commerçant.
Transactions par carte <i>Interac</i> touchées par cette mise à jour	- Tous les frais d'évaluation et de marque de carte associés aux services Débit <i>Interac</i>, Flash <i>Interac</i> et Flash <i>Interac</i> mobile (sans contact) passeront à 0,008 \$ par transaction. - Les transactions par carte <i>Interac</i> intégrées aux applications et les transactions du service <i>Interac</i> en ligne sont exclues de cette mise à jour.	